Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_183-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

HABITAT - RENOUVELLEMENT DU CONVENTIONNEMENT RELATIF A LA GESTION ET LA COORDINATION DE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' POUR L'ANNEE 2026 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT

N° Délibération CC/2025/183

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis le 1er janvier 2025, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) est créé.
En réponse à cette mise en place du dispositif, un pacte territorial avec l'Etat a été signé, le 20 mai 2025, entre la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_183-DE

d'Ille-et-Vilaine en tant que délégataire des aides à la pierre, l'Etat et Montfort Communauté, maître d'ouvrage du pacte territorial. Il a vocation à regrouper en un seul dispositif conventionnel la déclinaison locale du service public de la rénovation de l'habitat.

Dans ce contexte, les communautés de communes ont toutes trois décidé de confier la réalisation des missions relevant du volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages au service Conseil Rénov'Habitat du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, en sa qualité d'Espace Conseil France Rénov', sous la bannière France Rénov', du territoire du Pays de Brocéliande depuis 2021.

Aussi, le renouvellement de la convention, établie au titre de l'année 2025, a pour objet de définir :

- Les conditions de fonctionnement de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) Conseil Rénov'Habitat dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat,
- Les engagements réciproques du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande et de la Communauté de Communes, signataire du Pacte Territorial.

L'objectif partagé entre les signataires est d'offrir, à tous les habitants de la Communauté de communes, un accompagnement personnalisé, neutre, gratuit et de proximité pour amplifier la rénovation de l'habitat.

La nouvelle convention relative à la gestion et la coordination de l'espace Conseil France Rénov' « Conseil Rénov'Habitat » dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable par décision expresse des signataires pour une période d'un an (du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027).

VISAS ET CONSIDERANTS

Entendu l'exposé ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'énergie,
Vu la délibération 2024-06 du conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, relative à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov',
Vu la délibération 2024-34 du conseil d'administration de l'Anah du 9 octobre 2024, adaptant les modalités de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov',
Vu le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), adopté par le Conseil Départemental le 20 décembre 2019,
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par le Conseil communautaire le 02 mars 2023,
Vu la délibération 2025-2027 du conseil communautaire de Montfort Communauté du 27 mars 2025, relative à la convention de pacte territorial France Rénov' pour l'année 2025 dans le *cadre de la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat,*
Vu la délibération de l'assemblée délibérante du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande en date du 29 avril 2025 autorisant la signature de la convention relative à la gestion et la coordination du service Conseil Rénov'Habitat pour l'année 2025 dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) du territoire,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 26 juin 2025, autorisant la signature de la convention relative à la gestion et à la coordination du service Conseil Rénov'Habitat dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) du territoire,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande en date du 25 novembre 2025 autorisant la signature de la nouvelle convention relative à la gestion et la coordination du service Conseil Rénov'Habitat pour l'année 2025 dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_183-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_183-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention relative à la gestion et la coordination de l'espace Conseil France Rénov' « Conseil Rénov'Habitat » pour l'année 2026.

- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette convention.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE